



ALTERNATIVE

SNUipp17

Bulletin du **SNUipp/FSU** de Charente Maritime

N° 227 juin 2015 Prix : 0,75 €

Numéro envoyé à toutes les écoles et tous les syndiqués

Déposé le 22 / 06 / 2015

Résultats 1er mouvement 2015

Edito

La période du mouvement est un moment important de l'année. Les résultats influenceront la vie familiale, personnelle et professionnelle de tous.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 17 accorde une attention particulière à cette CAPD, comme à celle des promotions.

Nous avons donc vérifié plusieurs centaines de fiches, calculé et comparé les barèmes avec ceux de l'administration. Nous avons fait corriger les erreurs ou bugs constatés (le Mouvement a « tourné » informatiquement plusieurs fois.)

Ce travail a mobilisé plusieurs militants, tous les jours, durant plus d'une semaine.

Nous publions sur notre site internet tous les postes attribués à la phase principale, avec les barèmes correspondants de la 1ère phase.

Si vous avez la moindre question, la moindre interrogation, n'hésitez pas à nous contacter.

La CAPD du second mouvement aura lieu le 2 juillet (cf. page 2.) N'oubliez pas de nous adresser votre liste de vœux, et votre fiche de suivi si vous ne l'avez pas déjà envoyée au 1er mouvement.

Toute l'équipe du SNUipp-FSU de Charente-Maritime vous souhaite **une bonne fin d'année.**

Nous arrêterons nos permanences le mercredi 8 juillet et les reprendrons le jeudi 20 août.

Les élu-e-s du personnel

Compte-rendu de la CAPD du 9 juin

pages 3 à 5

**Les élu(e)s au titre du SNUipp/FSU 17 informent
toute la profession et défendent
tous les collègues.**

Le SNUipp/FSU 17, c'est 6 sièges sur 10 à la CAPD !



**Toute l'année
un site à votre
service :**

<http://17.snuipp.fr>

sommaire :

P. 1 : Edito

P. 2 : Quelques résultats du 1er mouvement

P. 3 à 5 : Compte-rendu de la CAPD du 9 juin 2015 - déclaration liminaire du SNUipp-FSU au CDEN du 8 juin

P. 6 : Compte-rendu du CDEN du 8 juin

P. 7 : Infos diverses

p. 8 : Bulletin d'adhésion 2015/2016



À l'issue de la 1ère phase du mouvement :

- **937** participants,
- **467** collègues ont obtenu un poste ou changé de poste,
- **223** sont maintenus sur leur poste d'origine,
- **243** restent sans poste et vont participer au 2ème mouvement. Les barèmes vont de 0.333 à 36.703 points,
- **Pour vous situer**, vous trouverez sur notre site la liste anonymée par barème de tous les collègues sans poste avec le premier vœu demandé au premier mouvement.



Des barèmes pour changer de poste

Dans le département, des directions élémentaires ont été attribuées de 0.333 à + de 59 points (La Rochelle) ; des directions maternelles de 2.333 à + de 59 points (Puilboreau) ; des postes de ZIL de 0.333 à 46.978 ; des postes de brigades de 0.333 à 29.333 ; des décharges de direction de 6.333 à 27.267.

Postes d'adjoints en ville :

La Rochelle élémentaire : de 16.333 à 40.828 ;
maternelle : de 21.772 à 66.581

Rochefort élémentaire : de 8.333 à 38.333

Saintes élémentaire : de 21.636 à 46.278
maternelle : de 18.733 à 40.231

Saint-Jean D'Angély maternelle : 36.333

Royan élémentaire : de 27.119 à 27.833

Jonzac élémentaire : 53.833 - maternelle : 37.833

Pons élémentaire : 18.333

Le SNUipp-FSU 17 publie tous les postes obtenus par barème et par commune

Tous les résultats de la phase principale du mouvement 2015 sont sur notre site.

Vous y trouverez aussi **votre affectation personnelle** grâce à votre code « acady » du SNUipp-FSU (**qui est à conserver**) ainsi que les instructions et autres fiches de suivi pour le deuxième mouvement et la phase d'ajustement.



snu17@snuipp.fr

Organisation du 2ème mouvement et suites

Une liste des postes non pourvus a été publiée par l'administration. Toutes les personnes restées sans poste ont pu formuler à nouveau 30 vœux **entre le 20 et le 23 juin**. Le SNUipp-FSU17 reste à leurs côtés.

La CAPD aura lieu le 2 juillet et nous communiquerons les résultats par téléphone à tous-tes nos syndiqué-e-s et à tous-tes les collègues qui nous enverront leurs coordonnées.

Enfin, une CAPD d'ajustement aura lieu le 25 août pour attribuer les derniers postes. Les personnels restés sans poste seront alors affectés ou mis à disposition d'une circonscription en attendant qu'un poste se libère, après les mesures de rentrée ou plus tard dans l'année. La mise à disposition d'une circonscription ne signifie pas que vous serez mis en poste sur cette circonscription pour le reste de l'année.



Compte-rendu de la CAPD du 9 juin 2015



Ordre du jour :

- 1) Résultats du mouvement interdépartemental complémentaire,
- 2) Résultats du mouvement principal départemental,
- 3) Liste d'aptitude au corps des professeurs des écoles,
- 4) Tableau d'avancement au grade des professeurs des écoles hors classe,
- 5) Questions diverses posées par le SNUipp-FSU 17

1- Résultats du mouvement interdépartemental complémentaire :

5 nouveaux entrants dans le département suite au groupe de travail ayant eu lieu au ministère. Ces 5 nouveaux collègues ont pu participer au mouvement. A noter que le département de la Charente-Maritime ne fera sans doute pas d'INEAT cette année. Nous en saurons plus à la CAPD du 2 juillet.

2- Résultats du mouvement intradépartemental

Participation

- 937 participants (-8,21% participants),
- 467 enseignants obtiennent un vœu,
- 243 enseignants restent sans poste

Restent 45 postes non pourvus auxquels viendront s'ajouter les recompositions liées aux temps partiels, les postes récupérés de collègues obtenant un poste à profil, etc.

Impact des jours d'absence sans traitement

En Charente-Maritime, l'administration réinjecte à la main dans l'AGS les points enlevés pour absence sans traitement (jusqu'à 5 jours). Cette « réinjection » a créé des bugs informatiques car elle n'existe pas dans les autres départements de l'académie. L'année prochaine, il y aurait un

alignement sur le reste de l'académie : cette « réinjection » ne sera pas effectuée.

Le SNUipp va œuvrer l'année prochaine auprès du recteur afin que le nivellement ne se fasse pas par le bas ! Le logiciel traitant le mouvement pourrait alors être amélioré et le paramétrage changé pour tout le monde.

Travail des administratifs à la DSDEN

L'IA rappelle que le travail des administratifs a été très important à l'occasion de cette phase principale du mouvement.

Il remercie également le travail des représentants des personnels pour leur travail de vérification.

Le SNUipp-FSU 17 propose que des personnels administratifs viennent en renfort des personnels de Charente-Maritime pour cette période du mouvement. L'administration pose le problème de la formation de ces personnels.

Libération de poste hors délai

Certains collègues, suite à des changements de situation, libéreraient leur poste. Or les décisions officielles ne sont pas connues par l'administration. Le risque ne peut donc être pris de donner leur poste à d'autres collègues.

Cela est dommageable mais les règles sont établies et nous te-

nons à ce qu'elles soient les mêmes pour tous.

En revanche, une délégation est possible sur le poste du collègue.

Faisant fonction sur une direction d'école et priorité

Le SNUipp-FSU 17 propose à nouveau que des collègues faisant fonction sur un poste de direction puissent avoir des points supplémentaires au mouvement de l'année suivante sous condition d'avoir l'inscription sur la liste d'aptitude. Cette question sera étudiée en groupe de travail pour le mouvement 2016.

3- Liste d'aptitude au corps des professeurs des écoles

7 candidats – 3 seulement deviennent PE

Le SNUipp-FSU 17 dénonce ce manque de volonté du ministère d'intégrer tous les collègues instituteurs qui en font la demande.

4- Tableau d'avancement au grade de professeur des écoles hors classe

101 collègues passeront à la hors-classe en septembre 2015. C'est très insuffisant !

4 collègues demandaient leur départ à la retraite. L'un d'eux y a renoncé pour bénéficier de son avancement.

(Suite page 4)

Questions et demandes divers du SNUipp 17 :

Questions diverses du SNUipp-FSU 17 :

1/ Mouvement

2/ GAAP (Groupe Académique d'Accompagnement Professionnel)

3/ Conseil départemental de formation

4/ Comité de suivi des rythmes scolaires

5/ Groupe de travail sur l'allègement des tâches du directeur

6/ Circulaire « redoublement et poursuite de scolarité »

7/ Rentrée 2015

1/ Mouvement :

- Nous demandons pour l'année prochaine, un GT « vérification de barèmes » et un « GT postes fractionnés » comme dans les autres départements de l'académie.

L'IA préfère que cela se traite en dehors d'un GT. L'administration s'engage à fournir des documents préparatoires à ces deux phases. Ainsi nous pourrions faire notre travail de vérification et faire remonter les erreurs relevées à l'administration.

- Les deux stagiaires psychologues scolaires de cette année sont titulaires d'une direction d'école. Elles ont postulé sur les deux postes de psychologues vacants (St Savinien et St Porchaire) et pourraient l'obtenir si elles avaient déjà les résultats du DEPS. Quelles vont être les suites ?

Il faut attendre le résultat des examens des psychologues scolaires mais s'ils sont positifs, l'administration nommera les collègues sur les postes de psychologue dès cette année.

Pour les deux directions concernées, le problème est plus compliqué : il faut attendre que les postes se libèrent officiellement.

2/ GAAP : Pourrions-nous avoir une information sur son fonctionnement, le nombre de personnels formés et le nombre de demandes d'aides pour l'année prochaine ?

Sur le plan académique, 30 collègues ont été suivis cette année, 25 collègues ont demandé à profiter du dispositif pour l'an prochain.

Ce dispositif, géré par l'académie peut durer jusqu'à 3 années. Les demandes sont gérées par un comité de pilotage. Deux enseignantes du département ont reçu une formation pour intervenir sur ce dispositif.

Une certaine confidentialité règne pour protéger les collègues qui en bénéficient.

3/ Conseil départemental de

formation : Cette instance ne s'est pas réunie dans le département depuis plusieurs années. Nous demandons qu'elle soit remise en place pour y débattre de la formation initiale, de la formation continue et des animations pédagogiques.

Pouvez-vous nous proposer une date ?

Une date sera proposée en début d'année scolaire. Le SNUipp-FSU 17 y participera activement.

Des formations 1er degré seront proposées l'année prochaine dans le cadre du Plan Académique de Formation.

4/ Comité de suivi des rythmes scolaires :

Nous avons demandé à ce que le comité de suivi des rythmes scolaires, prévu par les textes, soit réuni au moins une fois cette année. Il n'en a rien été. Pour-

tant, il reste l'unique lieu pour débattre des conditions de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles et selon les communes.

En 2014, ce comité s'était engagé à réaliser un bilan écrit, des exemples de fonctionnement accessibles sur la toile, etc. Mais rien de tout cela n'a vu le jour et de nombreuses écoles se sont encore retrouvées seules face à des mairies désireuses de modifier les horaires scolaires ou d'autres opposées à tout changement. Cette question sera donc présentée en CDEN pour consultation mais les représentants des personnels n'auront eu aucun lieu pour exprimer l'avis des collègues.

Le comité de suivi sera-t-il conduit en 2015-2016 ?

Oui, à la rentrée.

5/ Le groupe de travail sur l'allègement des tâches du direc-

teur devait se réunir une seconde fois cette année.

Aurons-nous une date avant la fin de l'année pour connaître les avancées mises en place pour la rentrée 2015 ?

La réflexion va-t-elle se poursuivre l'année prochaine ?

Un nouveau groupe devrait se réunir le 8 juillet.

6/ La circulaire « redoublement et poursuite de scolarité »

est apparue seulement le 13 mai. Elle entraîne une surcharge de travail pour les collègues.

Cette circulaire n'a pas à être appliquée cette année. En dehors de cela, un certain nombre de collègues trouve que la procédure est trop lourde. Ils estiment qu'il y a un manque de confiance à leur égard.

L'administration s'engage sur

(Suite page 5)

une harmonisation départementale et une procédure qui ne soit pas trop lourde. Elle répond que le travail des enseignants n'est nullement remis en cause.

7/ Rentrée 2015 :

- Les arrêtés de nominations des collègues pourront-ils être datés au 28 ou 31 août ?

Non, ils semblent toujours être au 1er septembre. C'est le ministère qui les publie.

Cela signifie que la journée de pré-rentrée n'est légalement pas

obligatoire, sic !

- Pouvez-vous informer officiellement les retraités qu'ils n'auront pas à se rendre dans les écoles le 31 août ?

L'IA ne veut pas non plus répondre à cette question. Le SNUipp-FSU 17 invite les retraités à rester chez eux à la pré-rentrée.

8/ Temps partiels

Les réponses seront données lorsque les postes fractionnés

seront constitués.

9/ Indemnités de déplacement pour les PES/C2 :

L'administration, contrairement à ce qu'elle avait annoncé précédemment, n'a pas été en mesure de trouver un texte permettant de le faire.

C'est tout à fait regrettable !



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 17 au CDEN du 8 juin 2015

« A l'occasion de ce CDEN consacré aux rythmes scolaires, le SNUipp-FSU 17 voudrait apporter plusieurs remarques de fond.

Il regrette tout d'abord que les modifications d'horaires scolaires demandées par les écoles et celles demandées par les mairies n'aient pas été traitées par l'administration de l'Éducation Nationale de manière différente.

En effet, celles demandées par les équipes pédagogiques reposaient sur l'expérimentation d'une ou deux années en lien direct avec le temps scolaire, temps qui reste prioritaire pour les enseignants.

Les mairies, quant à elles, avaient le plus souvent des raisons pécuniaires ou d'organisation des activités extra-scolaires. Ces raisons ne peuvent, pour nous, être des arguments qui favorisent une décision.

Nous continuons de demander que, prioritairement, le temps scolaire, qui est le temps des ap-

prentissages, guide toute décision de changement.

La circulaire départementale précisait que, sans consensus, aucune modification ne serait accordée. Or, certaines écoles ou groupes scolaires subissent depuis une ou deux années les conséquences d'horaires incompatibles avec le bon fonctionnement du temps scolaire. Par exemple, lorsque les journées sont décalées entre les cycles. Certains élèves se retrouvent alors en TAP pendant que d'autres sont en classe, les animateurs et les enseignants interviennent au même moment dans les mêmes locaux. Bien sûr, vu de l'extérieur, c'est-à-dire par les parents ou par la mairie, cela paraît anodin mais concrètement, c'est-à-dire du point de vue des élèves et des enseignants, il est simple de comprendre à quel point l'ambiance de l'école, la vie scolaire et les conditions d'apprentissage en sont perturbées.

Il semble aujourd'hui que la gestion de cette question par les communautés d'agglomération ne soit pas cohérente. Les mairies ainsi que les conseils d'école sont écartés des discussions voire même privés d'informations. Un ostracisme tout à fait préjudiciable au fonctionnement de chacune des écoles.

Nous pouvons signaler, par exemple, la communauté du Val de Saintonge où des maires et des parents d'élèves ont protesté pour avoir été écartés des négociations et décisions (voir courrier ci-joint.)

Un autre point qu'il est indispensable de souligner : le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental de l'Éducation Nationale a lancé une enquête à destination de tous les enseignants du 1^{er} degré afin de mesurer l'impact de cette réforme sur leurs conditions de travail. Nous serons très attentifs aux résultats de cette enquête. Enfin, à l'occasion de ce

CDEN, nous serons les porte-paroles des écoles dont les argumentaires, pour la mise en place de nouveaux horaires, n'auraient pas retenus votre attention car en l'absence de la tenue d'un comité de suivi départemental, le CDEN reste la seule instance où nous puissions nous exprimer sur ce sujet. Nous regrettons également qu'un grand nombre de communes n'ait pas encore mis en place des instances d'évaluation et de régulation où les partenaires auraient pu, en amont des conseils d'école, mener une réflexion sereine et professionnelle sur ces questions.

Soucieux d'un Service Public d'enseignement de qualité pour tous les élèves de ce département, le SNUipp-FSU 17 reste et restera vigilant. »



Compte-rendu du CDEN du 8 juin 2015

Un seul ordre du jour : les rythmes scolaires

L'Inspecteur d'Académie présente un historique de la mise en place des rythmes scolaires depuis 2 ans.

Il précise que la coordination et le secrétariat du dispositif des rythmes, portés jusque-là par la DSDEN, sont désormais assurés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) en partenariat avec l'Education Nationale et la CAF.

76 demandes de modifications d'horaires ont été déposées. 72 ont été validées, 4 ont été refusées.

Les 4 refus concernent :

- L'école André Malraux de Jonzac
- L'école de de Saint Médard d'Aunis
- L'école de Chevanceaux
- L'école Gambetta de Saint Jean d'Angély

Ces refus sont motivés par l'absence de consensus...

La CDC du Territoire du Val de Saintonge ainsi que la ville de La Rochelle ont choisi l'uniformisation de leurs horaires.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise que malgré le courrier des parents des écoles du Territoire du Val de Saintonge, il n'y a pas eu de situation conflictuelle. Nous notons.

Dans certains cas, il y a eu des situations très conflictuelles. L'administration a, dans ce cas, choisi le statu-quo.

L'Inspecteur d'Académie reconnaît que les rythmes posent de nombreux problèmes dans les écoles maternelles et que des tensions existent.

Le SNUipp-FSU 17 considère également que ces nouveaux rythmes ne sont pas du tout adaptés aux jeunes élèves mais c'est la première fois que l'institution l'exprime aussi clairement.

Le SNUipp-FSU 17 revient sur un certain nombre de situations dont il a été saisi et qui ne se sont pas soldées par un statut-quo.

Le SNUipp-FSU17 termine son intervention par 2 remarques :

- Des écoles maternelles rochelaises nous ont fait part de la probabilité que les ATSEM aient leur coupure repas sur le temps de classe, en fin de matinée ce qui n'est pas acceptable. L'IA nous renvoie vers la mairie...
- Quand se réunira le prochain Comité Départemental de suivi des rythmes scolaires qui a disparu cette année ?
L'IA s'engage à le réunir à la rentrée. Nous souhaitons que le dialogue avec les élu-e-s soit de meilleure qualité que l'an passé.
A noter qu'une réunion organisée par Direction Départementale de la Cohésion Sociale aura lieu le 1er juillet. Nous vous tiendrons au courant de ce qui s'y sera dit.

**Syndiquez-vous dès maintenant
pour l'année scolaire
2015-2016**



C'est en dernière page !

Le gel du point d'indice va se poursuivre en 2016 !

Certains crient que la croissance est de retour... Si c'est le cas, les fonctionnaires n'en profiteront pas en 2016.

En effet, leur salaire va être gelé pour la 5^{ème} année consécutive malgré nos actions et un courrier adressé au chef de l'Etat par la CGT, la FSU, FO, Solidaires et les autonomes de la FA-FP.

L'inflation sera de 5,8% entre les mois de juillet 2010 et 2015... autant de baisse de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires !

Les carrières des fonctionnaires sont en cours de négociation mais la nouvelle grille indiciaire proposée jusqu'à présent n'est pas « *nature à apporter une réelle amélioration pour toutes et tous les agents ni en terme d'effet indiciaire, ni en terme de déroulement de carrière* ».

Sans compter l'étalement de sa mise en œuvre : de 2019 jusqu'en 2022...



Coup de théâtre à la FCPE !

Réunis en congrès à Reims, les délégués de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) **n'ont pas reconduit le président Paul Raoult** dans ses fonctions d'administrateur. Le rapport d'activité a également été rejeté, avec 48 % de voix contre, 41 % pour et 11 % d'abstentions.

Plusieurs hypothèses sont possibles : depuis les problèmes de personnes jusqu'aux problèmes internes en passant par le lien avec le soutien de la FCPE à la réforme du collège ou des rythmes scolaires.

Quoi qu'il en soit, le vote en abstention de la FCPE sur le calendrier scolaire - l'un des pires, et d'autant plus inacceptable qu'il vient d'un gouvernement lui-même passé en force sur la réforme des rythmes scolaires nous a pour le moins surpris.

Que les parents ne s'opposent pas clairement à un calendrier qui, pour certaines zones, débouchera sur 12 semaines travaillées avant les vacances d'été, laissait penser que la FCPE ne se situait plus du côté des enfants .

La mairie de La Rochelle demande des fermetures de classes

La mairie de La Rochelle cherche à faire des économies. Elle va le faire notamment sur le dos des écoles rochelaises. En accord avec les services de l'Inspection Académique, **l'école maternelle Balande sera sa première victime**. Sa fermeture est programmée dans 2 à 3 ans.

Cette fermeture est-elle due à une baisse des effectifs ??
Que nenni.

Cette petite école de ville classée en Réseau d'Education Prioritaire fait les frais de la politique d'austérité entamée par la nouvelle mairie.

Et après... à qui le tour ???

Forte diminution du budget de la CDA de Saintes

Le budget de l'année 2015 est arrivé dans les écoles fin mai et il est en forte diminution !!

Réduction de 10 € par élève, 70€ par classe, 0,09€ par élève pour les sorties et 40€ pour les abonnements à des revues. La prise en charge par l'école des fournitures (stylos, feutres, etc ...) pour chaque élève est remise en cause.

N'hésitez pas à le mettre à l'ordre du jour du dernier CE afin que les parents soient au courant !

Le SNUipp-FSU 17 s'insurge contre des écarts croissants de moyens entre les écoles de la république.

Oubliée la gratuité de l'enseignement ???



Bulletin d'adhésion SNUipp-FSU 17 - 2015/2016



SITUATION PERSONNELLE

Mr, Mme, Mlle Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille :
 Né(e) le :/...../.....
 Adresse personnelle :
 Ville : Code postal :
 Portable :
 Courriel :

Nouvel(le) adhérent(e) :
 oui non
 Actif Retraité(e)

66 % de votre cotisation est déductible de vos impôts !

Ech	Instit	PE	H classe
3		119	
4		125	
5		134	210
6	120	142	226
7	122	151	236
8	128	161	
9	135	172	
10	143	185	
11	156	199	

Étudiant :

PES = 82 €
 Étudiant = 20 €

MAJORATIONS DE COTISATION :

RASED, ASH, PEMF : ajouter 7 €
Conseiller pédagogique : ajouter 7,50 €
Direction 2/4 classes : ajouter 6,50 €
Direction 5/9 classes : ajouter 10 €
Direction 10 classes et + : ajouter 12 €
Direction école d'application : ajouter 12 €
Direction SEGPA, EREA : ajouter 13 €

SITUATION ADMINISTRATIVE

Titulaire Stagiaire Temps complet Temps partiel%
 Autres cas (CLM, CLD...) :
 • sortie IUFM : .../...../.....
 • **Corps** PE Instituteur PEGC
 • **Fonction** (adjoint, directeur, ZIL...) :
 • **Établissement** (nom et adresse) :
 • **Échelon** :
 • Classe normale Hors-classe

Montant de la cotisation annuelle (voir grille + majo) :€
Attention ! Ajouter le montant de la grille avec les majorations éventuelles !

Modalités de paiement:

Je paye ma cotisation syndicale au moyen d'un ou plusieurs chèques (nbre chèques :)
 (indiquez au dos les **mois** de dépôt souhaités) libellé(s) à l'ordre du SNUipp 17 (maxi : 8)

Je choisis le paiement fractionné de ma cotisation syndicale par prélèvements automatiques (majoration de 0,40 € par prélèvement pour frais bancaires) en :

• prélèvements au 5 du mois (9 maxi. en fonction des mois restants ; **dernier le 5 juin 2016 au plus tard**)

• **Temps partiel / mi-temps** : cotisation à calculer au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 76 €)
 • **Congé parental, disponibilité** : 76 €
 • **Congé formation** : 85% de la cotisation plein traitement

RETRAITÉS

• Instits, PE 8^{ème} (indice < 540) = 97 €
 • PE 9^{ème} et + (540 < indice < 660) = 108 €
 • PE Hors cl (indice > 660) = 122 €

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS (+ joindre un RIB, RIP ou RICE)

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM, prénoms :
 Adresse :
 Tél :

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME FINANCIER

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
 Professeurs d'École et Professeurs de Collège de
 Charente Maritime
 SNUIPP 17

Établissement teneur du compte à débiter

Nom :
 Adresse :

N° national d'émetteur

4	3	1	9	7	1
---	---	---	---	---	---

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur le prélèvement je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

*Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Informatique et Liberté : Le SNUipp / FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

À Le

Signature :